

13 mai 2011 -13:29

Appartient à Conseil des ministres du 13 mai 2011

Rhino-trachéite infectieuse bovine

Convention pour la lutte contre la rhino-trachéite infectieuse bovine

Convention pour la lutte contre la rhino-trachéite infectieuse bovine

Le Conseil des ministres a autorisé la ministre de l'Agriculture Sabine Laruelle à conclure une convention pour la lutte contre la rhino-trachéite infectieuse bovine. La Convention, entre l'Etat fédéral et les asbl *Dierengezondheidszorg Vlaanderen* (DGZ) et Association régionale de santé et d'identification animale (ARSIA), contient une stratégie de lutte contre cette maladie virale des bovins.

Pour enrayer cette maladie, l'arrêté royal du 22 novembre 2006 prévoit que 5 ans après la publication d'un programme de lutte volontaire, celui-ci devienne à partir du 5 janvier 2012 un programme de lutte obligatoire.

Les deux associations agréées ont pour tâches de sensibiliser les éleveurs à ce propos, de les informer et de les accompagner dans la lutte contre cette maladie infectieuse bovine.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>